
Du bon usage de la terreur

Marc Hecker

Avril 2008



**Centre
des études de sécurité**



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux. L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et économiques, chercheurs et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares think tanks français à se positionner au coeur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 978-2-86592-297-0
© Tous droits réservés, Ifri, 2008

IFRI
27 RUE DE LA PROCESSION
75740 PARIS CEDEX 15 - FRANCE
TÉL. : 33 (0)1 40 61 60 00
Email: ifri@ifri.org

IFRI-BRUXELLES
RUE MARIE-THÉRÈSE, 21
1000 - BRUXELLES, BELGIQUE
TÉL. : 00 + (32) 2 238 51 10
Email: info.bruxelles@ifri.org

SITE INTERNET : www.ifri.org

« Focus stratégique »

Les questions de sécurité exigent désormais une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection « **Focus stratégique** », d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, « **Focus stratégique** » fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de Recherche sur la Défense (LRD).

*
**

L'auteur

Marc Hecker est chercheur au Centre des études de sécurité de l'Ifri.

Sommaire

Introduction	5
La nature complexe de la terreur	7
Faut-il terroriser les terroristes ?	11
Premier triptyque : terreur, terrorisme et populations	13
Deuxième triptyque : terreur, humiliation et radicalisation	17
Troisième triptyque : terreur, morale et démocratie	21
Conclusion	25
Références	27

Introduction

« *Anybody who harbors terrorists
needs to fear the United States
and the rest of the free world.* »

George W. Bush¹

« *On ne saurait introduire un principe modérateur
dans la philosophie de la guerre sans commettre une absurdité.* »

Carl von Clausewitz²

En mars 1986, peu après l'attentat contre la galerie *Point Show* des Champs Élysées, Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur déclare : « Il faut que la peur change de camp [...]. Il faut terroriser les terroristes ». Cette petite phrase semble avoir suscité des vocations. En 2000, Vladimir Poutine se dit résolu à « buter les terroristes jusque dans les chiottes »³. Quant à Moshé Yaalon, ancien chef d'état-major de *Tsahal*, il affirme, dans un article intitulé « Israël : terroriser les terroristes » qu'il faut traquer les terroristes « jusque dans leur lit » et les éliminer physiquement quand leur arrestation est impossible⁴.

Utiliser le terme générique de terroriste permet de jeter le discrédit sur l'ennemi et d'affirmer clairement que coopérer avec ce dernier revient à franchir une ligne rouge. Toutefois, ce terme est vague et recouvre une réalité si diverse – rebelles engagés dans une guerre révolutionnaire essentiellement rurale, guérilleros urbains, jihadistes posant sporadiquement des bombes dans des métropoles, etc. – qu'il paraît pour le moins difficile d'établir une doctrine générale pour lutter contre les « terroristes », y compris en ce qui concerne la mise en œuvre éventuelle d'une stratégie ou de tactiques utilisant des moyens de terreur.

¹ President Building Worldwide Campaign Against Terrorism. Remarks by President Bush and President Megawati of Indonesia, 19 septembre 2001. www.whitehouse.gov/news/releases/2001/09/20010919-1.html.

² Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Perrin, 2006, p. 39.

³ Marie Jégo, « Au Far-East, l'industrie du meurtre commandité se porte bien », *Le Monde*, 14 juillet 2000 et Laurent Zecchini, « Tchétchénie : le dérapage de M. Poutine que l'interprète n'a pas traduit », *Le Monde*, 14 novembre 2002.

⁴ Moshé Yaalon, « Israël : terroriser les terroristes », *Politique Internationale*, n°109, automne 2005, p. 71.

« Terroriser les terroristes » est donc une expression sibylline dont le manque de clarté tient à l'imprécision des mots « terroriste » et « terroriser ». La fermeté sonore de la formule peut avoir pour seule fonction de rassurer les civils. Quand le ministre de l'Intérieur l'a prononcée, sans doute voulait-il davantage réaffirmer un principe – le « monopole [étatique] de la violence physique légitime » ne saurait être contesté – que donner un blanc-seing à l'utilisation de n'importe quels moyens. Confronté à un adversaire asymétrique – *a priori* matériellement plus « faible » – il peut cependant arriver au « fort » de recourir à des moyens de terreur, même quand le « fort » est un Etat démocratique qui condamne habituellement l'emploi de tels moyens.

L'exercice proposé ici est délicat. Il s'agit, autant que faire se peut, de mettre temporairement entre parenthèses les considérations éthiques, pour tenter d'analyser, *d'un point de vue stratégique*, l'usage de la terreur par les forces luttant contre un adversaire asymétrique généralement qualifié de « terroriste ». Pour ce faire, seront évoqués successivement la nature et les déterminants de la « terreur stratégique », les conséquences locales et opérationnelles d'une stratégie de terreur, enfin ses implications sur les opinions des pays dont sont originaires les forces chargées de « terroriser les terroristes ».

La nature complexe de la terreur

Comme tout sentiment, la terreur est difficile à définir car elle relève du domaine de la subjectivité. Une même action peut susciter l'appréhension, la peur, l'effroi ou la terreur en fonction du récepteur. Aussi, plutôt que d'essayer vainement d'en élaborer une définition précise, vaut-il mieux tenter d'établir une distinction entre différentes modalités de la terreur.

La terreur planifiée et organisée doit d'abord être distinguée des exactions commises par quelques soldats, gendarmes ou policiers isolés. Dans le premier cas, la décision d'user de méthodes de terreur est prise à très haut niveau et répercutée aux échelons inférieurs par des ordres plus ou moins clairs. Dans le second, un petit nombre d'hommes, agissant sans ordres voire contre les ordres, fait régner la terreur. Ce dernier cas de figure ne saurait être totalement éludé : d'une part, les exactions – même commises par un groupe restreint – sont susceptibles de produire des effets stratégiques⁵ ; d'autre part, l'argument du dérapage d'une minorité peut être utilisé pour masquer un usage bien plus large de méthodes de terreur.

Des hypothèses d'ordre psychologique sont parfois émises pour expliquer le recours à la terreur au cours d'affrontements asymétriques. Les troupes chargées de mettre fin aux activités des terroristes appliqueraient – plus ou moins consciemment – les mêmes standards que leurs adversaires qui, par définition, ne respectent pas les conventions de Genève⁶. Pour prendre un exemple récent, cela signifie que certains soldats américains déployés en Irak connaissent le sort réservé à leurs compatriotes enlevés par les insurgés. En conséquence, ils se comporteraient plus violemment avec un détenu issu des rangs de l'insurrection qu'avec un prisonnier de guerre classique. Les hypothèses de ce type sont complémentaires des explications purement tactiques et stratégiques généralement avancées par les utilisateurs des méthodes de terreur.

⁵ Voir par exemple Thomas Rid, « Les photos du caporal stratégique. Comment les nouveaux médias changent la guerre », publication électronique de l'Ifri, novembre 2006.

⁶ Anatol Lieven, « Chechnya and the Laws of War », in Dmitri V. Trenin and Aleksei V. Malashenko, *Russia's Restless Frontier*, Washington D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2004, p. 222.

Qu'elle s'inscrive ou pas dans le cadre d'une stratégie, la terreur peut être cantonnée au champ de bataille ou toucher également les civils. Toute personne peut ressentir de la terreur lorsqu'elle est confrontée à un événement particulièrement effrayant. Les combattants eux-mêmes ne sont bien entendu pas immunisés⁷. Ainsi, la terreur est récurrente dans l'histoire de la guerre, notamment lorsque des tactiques inédites sont employées⁸. Hannibal, déjà, plaçait ses éléphants en première ligne pour terroriser les fantassins adverses⁹. Les témoignages de soldats paniqués par l'apparition des armes chimiques lors de la Première Guerre mondiale rappellent également l'importance que peut revêtir la terreur au niveau tactique¹⁰. Ces effets de terreur, qui visent à briser le « rang » adverse, permettent d'obtenir des résultats localisés, au niveau du champ de bataille – créer la panique au sein de l'armée adverse est ainsi longtemps demeuré l'objectif premier du combat et la condition de la « bataille décisive ». Avec l'accroissement numérique des armées et l'extension du champ de bataille, ces effets de terreur locaux sont passés au second plan, la panique « utile » étant transposée au niveau supérieur, celui du commandement militaire, sous la forme « d'effets de sidération » paralysant le système adverse. Ces derniers se retrouvent par exemple dans le *Blitzkrieg* allemand ou encore dans les notions de « choc opératif »¹¹, théorisées aussi bien par les Soviétiques (« manœuvre dans la profondeur ») que par les Américains (« choc systémique » de John Warden, *Shock and Awe*¹² plus récemment)¹³. Toutefois, et contrairement au terrorisme ou au « bombardement stratégique », la terreur du champ de bataille n'a pas d'effet stratégique direct, parce qu'elle ne cherche pas à contourner l'affrontement militaire, force contre force, et n'affecte pas immédiatement les civils.

La « terreur stratégique » est en effet liée au décloisonnement des espaces militaire et civil. Elle a pour but de faire comprendre à la population que la neutralité n'est pas une option en faisant primer la responsabilité collective sur la responsabilité individuelle. Quand des soldats chargés de « pacifier » une zone pénètrent dans un village, égorgent le bétail et brûlent les granges, ils pénalisent certes les combattants irréguliers dont la survie dépend de la nourriture fournie par les paysans ou volée à ces derniers. Mais ils entendent aussi faire

⁷ Sur la terreur au combat, voir notamment Charles Ardant Du Picq, *Etudes sur le combat*, Paris, Hachette et Dumaine, 1880, p. 91. L'ouvrage est disponible intégralement sur le portail Gallica de la Bibliothèque Nationale de France. <http://gallica.bnf.fr/>. Voir également Alain Joxe, *Voyages aux sources de la guerre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

⁸ John Keegan, *The Face of Battle*, New York, The Viking Press, 1976.

⁹ Voir la description que Tite Live fait de la bataille de Zama lors de la deuxième guerre punique. Tite Live, *Histoire romaine. Livre XXX : les événements des années 203 à 201*. <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/LIV/XXX.html>.

¹⁰ Paul Villatoux, « Les violences psychologiques dans la guerre au vingtième siècle », *Revue historique des armées*, n°238, 2005.

¹¹ Etienne de Durand, *Les transformations de l'US Army*, Paris, Ifri, 2003, p. 21.

¹² Harlan Ullman et James Wade, *Shock and Awe. Achieving Rapid Dominance*, National Defense University Press, 1996, www.dodccrp.org/files/Ullman_Shock.pdf.

¹³ Edward Luttwak, « The operational level of war », *International Security*, hiver 1980-1981, pp. 61-79.

comprendre aux villageois qu'ils n'ont d'autre choix que de soutenir la contre-insurrection. Il peut arriver que des innocents soient massacrés pour l'exemple. Au final, le concept de « responsabilité collective » rend la notion même d'« innocence » inopérante. Dans cette perspective, responsabilité et culpabilité vont de pair. De la campagne de Jules César contre les Eburons¹⁴ aux « colonnes infernales » de Vendée¹⁵, en passant par la conquête d'Ispahan en 1387¹⁶, les illustrations historiques de ce type de terreur sont nombreuses.

Au XX^{ème} siècle, la « terreur stratégique » a connu une expansion sans précédent avec le développement de l'aviation. Les aéronefs ont en effet permis de passer au-dessus des lignes ennemies pour frapper au-delà du champ de bataille *stricto sensu*. Afin d'éviter la répétition des carnages de la Première Guerre mondiale, Giulio Douhet, le père du « bombardement stratégique »¹⁷, a ainsi proposé de faire l'économie des affrontements militaires indécis en frappant directement les centres démographiques et économiques ennemis – les civils écrasés par les bombes se chargeant de faire plier leur gouvernement. Si le mécanisme de la reddition politique via la terrorisation des populations n'a pas été validé lors de la Deuxième Guerre mondiale, l'invention du « bombardement stratégique » n'en a pas moins changé le visage de la guerre, les civils se trouvant massivement exposés au feu ennemi. Les bombardements des centres urbains pendant la Deuxième Guerre mondiale pouvaient ainsi faire des dizaines de milliers de morts en une nuit¹⁸.

La conceptualisation et l'utilisation de la bombe atomique à Hiroshima et Nagasaki ont induit un véritable saut qualitatif dont les effets se sont fait sentir pendant toute la guerre froide. Dissuasion et terreur (*deterrence* en anglais) ont joué un rôle fondamental pendant cette période, et ce sur le triple plan du système international, d'abord défini et organisé autour des puissances nucléaires, de la culture stratégique – les appareils militaires étant fondamentalement organisés pour la mise en œuvre de la dissuasion – et enfin de l'imaginaire, en particulier aux Etats-Unis pendant les années 1950. Parce qu'elle interdisait l'escalade aux extrêmes, la terreur s'est ainsi révélée vertueuse et même indispensable : le coût insupportable qu'aurait engendré une guerre totale entre adversaires nucléaires demeure aujourd'hui le principal élément avancé pour expliquer que la confrontation est-ouest soit restée « froide »¹⁹. Ainsi, la perspective d'une destruction réciproque a créé un « équilibre de la terreur » qui s'est concrètement traduit par une escalade graduée et limitée à chaque

¹⁴ Jules César, *De la guerre des Gaules*, livre VI, <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/CAES/BGVI.html>.

¹⁵ Hugh Gough, « Genocide and the Bicentenary : The French Revolution and the Revenge of the Vendee », *The Historical Journal*, vol. 30, n°4, décembre 1987, pp. 977-988.

¹⁶ Arnold J. Toynbee, *Guerre et civilisation*, Paris, Gallimard, 1953, p. 152.

¹⁷ Dominique David, « Douhet ou le dernier imaginaire », *Stratégique*, 1-1991, pp. 221-230.

¹⁸ Michael Walzer, *Just and Unjust Wars*, New York, Basic Books, 1977. Voir en particulier le chapitre 16 intitulé "Supreme Emergency".

¹⁹ Voir notamment John Lewis Gaddis, *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

confrontation entre les deux blocs. Soulignant la nature stabilisatrice du nucléaire, certains experts en sont venus à célébrer « l'arme de paix ». L'hommage du vice à la vertu impliqué dans le paradoxe de la dissuasion a de fait conduit à accepter comme normales des expressions de prime abord surprenantes : « équilibre de la terreur », « destruction mutuelle assurée », d'ailleurs résumée par l'acronyme anglais MAD... Remarquons que cet équilibre supposait concrètement de prendre en otage la meilleure part de la population adverse, pourtant parfaitement innocente des agissements du *Politburo*, ce qui a d'ailleurs conduit aussi bien les églises que certains experts ou hommes politiques américains, Reagan au premier chef, à refuser « l'immoralité foncière » des armes nucléaires.

Si le bombardement stratégique et l'équilibre de la terreur renvoient au registre de la guerre totale, les conflits actuels - notamment en Irak et en Afghanistan - sont pour l'essentiel des confrontations asymétriques où les armées occidentales pratiquent une forme de guerre limitée²⁰. L'armée américaine a les moyens de raser Bagdad et Kaboul, mais ne le fait pas. Cela ne signifie pourtant pas que les mécanismes de dissuasion et de terreur soient absents des conflits d'aujourd'hui. Il n'est en effet pas rare que des démocraties engagées dans des conflits asymétriques se retrouvent confrontées à des scandales liés à l'utilisation de moyens de terreur. La « gégène » et les « corvées de bois » restent présentes dans les mémoires collectives algérienne et française, près d'un demi siècle après les événements. Les images d'Abu Ghraïb ne seront pas oubliées de sitôt.

Lorsque des actes de ce type se produisent, le débat se porte rapidement sur la définition de la torture et, plus précisément, sur la distinction entre ce qui peut être toléré et ce qui ne peut pas l'être²¹. Techniciens, psychologues et juristes occupent alors le devant de la scène. Savoir si priver quelqu'un de sommeil, menacer un prisonnier de s'en prendre à ses proches, simuler une noyade ou une exécution, etc. relèvent ou pas de la torture n'est pas au coeur de la présente réflexion car, en premier lieu, ce débat spécifique est loin d'épuiser la problématique de la terreur et, en second lieu, les définitions de la torture comme la permissivité à son égard ont varié en fonction des circonstances et en particulier de l'intensité de la lutte. Il s'agit davantage ici d'esquisser quelques pistes pour comprendre, d'une part, pourquoi les armées des pays démocratiques en viennent à recourir, face à des adversaires irréguliers, à des pratiques habituellement condamnées et, d'autre part, quelles sont les conséquences stratégiques de la mise en œuvre de telles pratiques.

²⁰ La distinction « guerre totale », « guerre limitée » fait allusion aux « deux genres de guerre » dont parle Clausewitz dans ses notes sur *De la guerre*. Cf. Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, éditions de Minuit, 1955, p. 42.

²¹ Voir par exemple Josh White, "Waterboarding is torture, says ex-Navy instructor", *Washington Post*, 9 novembre 2007 et Philip Shenon, "So is waterboarding torture? Mukasey may never say", *New York Times*, 26 janvier 2008.

Faut-il terroriser les terroristes ?

Les défenseurs de l'utilisation des moyens de terreur soutiennent qu'en période de guerre, l'efficacité tactique doit primer, quitte à faire parfois quelques compromis avec la morale. Ainsi la torture se justifierait-elle, dans une logique opérationnelle, par la nécessité d'obtenir des renseignements. Bien sûr, on préférera l'utilisation de méthodes douces puis légèrement « coercitives » comme celles décrites, par exemple, dans les manuels d'interrogatoires de la CIA de 1963 et 1983, avant de passer à de la torture en bonne et due forme²². Toutefois, la limite entre les « méthodes coercitives » et la torture est floue et les critères permettant le passage de l'un à l'autre n'ont jamais été définis.

Un critère informel existe. Il a donné lieu à une « règle » connue en anglais sous l'expression de *ticking time bomb theory*. Comme son nom l'indique, cette « règle » sous-entend que lorsque plane un danger imminent et vital, l'utilisation de la torture est possible. Pendant la guerre d'Algérie, c'est précisément cet argument qu'ont employé certains officiers français, à l'instar du colonel Trinquier : « Un après-midi, une de vos patrouilles arrête un poseur de bombes. Il en a encore une. Vous la faites démonter ; elle est réglée pour exploser à 18h30. Il en a posé une, deux, trois..., et vous savez qu'une bombe fait une dizaine de morts et une trentaine de blessés. Le terroriste est près de vous. Qu'est-ce que vous faites ? [...] Seule la souffrance physique et la crainte de la mort le feront parler »²³. Le même argument est utilisé plus récemment aux Etats-Unis par ceux qui s'opposent aux démarches entreprises, entre autres, par le sénateur John Mc Cain pour interdire les « traitements cruels, inhumains et dégradants » infligés aux prisonniers. Ainsi, Charles Krauthammer se demande, dans un article intitulé *The Truth About Torture*, non pas si la torture doit être totalement interdite mais à *quelles conditions* elle peut être autorisée. Il prend l'exemple d'un terroriste capturé juste après avoir placé une bombe sale au cœur de Manhattan. Dans ce cas, écrit-il, la torture devient un « devoir moral »²⁴.

²² Le manuel de 1963 est plus connu sous le nom de *Kubark Counterintelligence Interrogation*. Celui de 1983 s'intitule *Human Ressource Exploitation Training Manual*. Classifiés jusqu'en 1997, ces deux documents sont désormais disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB27/01-01.htm.

²³ Colonel Roger Trinquier, *La guerre*, Paris, Albin Michel, 1980, p. 174. Voir également Jacques Massu, *La vraie bataille d'Alger*, Paris, Plon, 1972, p. 165.

²⁴ Charles Krauthammer, « The Truth about Torture. It's time to be honest about doing terrible things », *The Weekly Standard*, 12 mai 2005.

Cet exemple est extrême. Considérons un cas très concret qui ne relève ni du domaine de la lutte anti-terroriste ni de celui de la fiction. En septembre 2002, un étudiant allemand enlève un enfant, le cache près d'un lac et exige une rançon d'un million d'euros pour le libérer. Arrêté par la police, le kidnappeur refuse de dire où se trouve la cachette. Plus le temps passe et plus les chances de retrouver l'enfant vivant s'amenuisent. Le directeur adjoint de la police de la ville où se déroule l'affaire finit par menacer le suspect de « lui faire mal » s'il ne parle pas. Les menaces produisent leur effet et l'étudiant conduit les policiers à la cachette. Mais il est trop tard : l'enfant est mort. Bilan de cette affaire : le kidnappeur est condamné à la prison à perpétuité et le directeur adjoint de la police, accusé d'avoir menacé le suspect de torture, est sanctionné par sa hiérarchie²⁵. Imaginons maintenant que la scène se répète : un autre kidnappeur enlève un enfant. Le kidnappeur est arrêté. Il sait qu'il ne sera pas violenté car les policiers risquent une sanction. Parlera-t-il ? La répétition d'un tel scénario paraît peu probable. Dans le domaine de la lutte anti-terroriste, les choses sont néanmoins différentes car il ne suffit pas de l'arrestation d'un poseur de bombes pour que tout un réseau cesse d'exister (il faudrait pour cela qu'il connaisse et qu'il accepte de livrer l'intégralité de son réseau) ni pour que la campagne d'attentats prenne fin – ce qui supposerait que les cellules démantelées ne soient pas remplacées par l'activation de cellules dormantes. Le dilemme de la bombe a donc des chances de se reproduire. Trinquier affirme d'ailleurs que ses hommes y étaient « souvent » confrontés, sans donner plus de précisions²⁶.

Un des problèmes de la *ticking time bomb theory* est, là encore, que ces contours ne sont pas clairement définis. Si l'on estime que le fait de torturer est légitime pour empêcher une explosion imminente, pourquoi ne serait-il pas légitime de torturer pour savoir qui sont les combattants qui déposeront des bombes demain ou après-demain ? Charles Krauthammer se risque ainsi à supposer que si les auteurs des attentats du *World Trade Center* de 1993 avaient été traités un peu plus durement, peut-être que les attaques du 11 septembre 2001 n'auraient pas eu lieu. Ce type d'arguments semble relativement répandu aux Etats-Unis, à en juger par les traitements réservés aux « cerveaux » du 11 septembre. Si Khalid Sheikh Mohammed a été torturé – ce qui semble être le cas²⁷ –, ce n'est sûrement pas parce qu'il venait de déposer une bombe au coin de la rue mais plus probablement parce qu'il était susceptible de donner des renseignements permettant d'arrêter d'autres cadres d'*Al Qaïda* et d'empêcher des attentats à plus long terme.

Au-delà de l'aspect purement tactique qui consiste à obtenir des renseignements, des moyens de terreur peuvent aussi être employés à des fins de dissuasion, que ce soit à l'égard des terroristes ou de la population.

²⁵ Kay Bourcarde, *Folter im Rechtsstaat ? Die Bundesrepublik nach dem Entführungsfall Jakob von Metzler*, Universität Giessen, 2004 <http://geb.uni-giessen.de/geb/volltexte/2005/2270>.

²⁶ Colonel Roger Trinquier, op. cit., pp. 174-175.

²⁷ Voir Scott Shane, David Johnston et James Risen, « Secret U.S. Endorsement of Severe Interrogations », *New York Times*, 4 octobre 2007 et Mark Bowden, « The Dark Art of Interrogation », *The Atlantic Monthly*, octobre 2003.

Premier triptyque : terreur, terrorisme et populations

L'expression « terroriser les terroristes » induit un postulat de base : les terroristes, eux aussi, peuvent avoir peur. Oussama Ben Laden se plaît à répéter que les jihadistes n'ont pas peur de la mort²⁸ mais hormis les kamikazes, beaucoup de terroristes – en particulier ceux qui occupent des positions importantes – ne semblent pas particulièrement enclins à mourir. La stratégie israélienne d'« éliminations ciblées » oblige ainsi les activistes palestiniens à redoubler de prudence, sous peine d'être repérés et supprimés. D'après l'ancien chef d'état-major des armées israéliennes, c'est en partie ce qui explique la baisse du nombre d'attentats-suicides : « Anxiété, sentiment d'être pourchassés, nécessité de penser uniquement à soi, de se cacher, d'éviter de se faire repérer : toutes ces craintes sont devenues l'impératif majeur [des terroristes] et la planification d'attentats a reculé au second plan »²⁹.

Quand bien même les terroristes n'auraient pas peur de la mort, rien n'indique qu'ils ne craignent pas la douleur. La peur de subir des sévices pourrait donc, dans cette logique, amener certains combattants à renoncer au terrorisme. Et au-delà des combattants eux-mêmes, le fait de « terroriser les terroristes » pourrait avoir un effet *dissuasif* sur la base de recrutement des terroristes, à savoir les civils. Ainsi, un officier algérien chargé de lutter contre les miliciens islamistes raconte qu'en 1993, ses hommes ont éliminé treize activistes armés : « On a mis leurs corps sur le capot de nos *Land Rover* et de nos *Jeep* pour terroriser les gens de Palestro »³⁰. Le but de l'opération était clairement de faire comprendre aux civils que s'engager aux côtés des islamistes pouvait coûter extrêmement cher.

La population joue un rôle très important, quel que soit le type d'opposition asymétrique. Dans une configuration d'attentats en milieu urbain (comme à Paris en 1995-1996 ou, plus récemment, à Madrid et à Londres), la population est, bien sûr, la cible directe des attaques. Mais elle

²⁸ A ce sujet, voir par exemple, Oussama Ben Laden, « Déclaration de jihad contre les Américains qui occupent le pays des deux lieux saints », in Gilles Kepel et Jean-Pierre Milleli, *Al Qaïda dans le texte*, Paris, PUF, 2005, p. 55. Voir aussi Max Rodenbeck, « Their Master's Voice », *New York Review of Books*, vol. 53, n°4, mars 2006.

²⁹ Moshé Yaalon, op. cit., p. 72.

³⁰ Jean-Pierre Tuquoi, « Le témoignage d'un ancien officier algérien : "On était devenus des sauvages" », *Le Monde*, 3 juin 2000.

tient une place plus centrale encore dans les situations de guérillas. David Kilcullen définit la contre-insurrection comme une forme de « concurrence avec les insurgés pour obtenir le droit et la capacité de conquérir les esprits, les cœurs et l'approbation de la population »³¹. Cette définition offre une vision quelque peu optimiste du rapport entre l'insurrection, la contre-insurrection et la population. Elle demande à être précisée de deux manières, à commencer par quelques détails sur les modalités d'obtention du soutien des civils. Les « cœurs et les esprits » peuvent effectivement être conquis par sympathie idéologique, mais d'autres motivations peuvent exister. La théorie des « rétributions du militantisme », développée dans un tout autre contexte par Daniel Gaxie³², s'applique également au domaine de la guérilla. Les personnes qui s'engagent du côté de l'insurrection ou de la contre-insurrection peuvent le faire pour des motifs beaucoup moins nobles que la grandeur de la cause. Les attentats suicides peuvent, par exemple, être vus, au moins dans certains cas, à travers ce prisme. Le sacrifice permet aux kamikazes d'acquérir un statut prestigieux, celui de « martyr » avec tous les honneurs posthumes qui l'accompagnent³³. En outre, la famille du « martyr » perçoit parfois une somme d'argent conséquente³⁴. Enfin, l'adhésion à l'insurrection ou à la contre-insurrection peut aussi être obtenue par la contrainte³⁵.

Seconde précision à apporter à la définition de David Kilcullen : dans un contexte de guerre révolutionnaire de type maoïste, les insurgés n'ont pas besoin du soutien politique de la population mais de sa neutralité, du moins dans la première voire dans la deuxième phase de la guerre. En d'autres termes, il ne s'agit pas tant de « gagner les cœurs et les esprits » des civils que de faire en sorte qu'ils ne dénoncent pas les guérilleros aux autorités. S'il est un reproche pouvant être adressé à l'ouvrage de Mao intitulé *Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine*, ce serait de ne pas suffisamment détailler la manière dont la neutralité de la population est obtenue. Voilà ce qu'il écrit à propos des « éléments politiquement étrangers » dans la phase de préparation de la contre-offensive : « L'essentiel, c'est de leur expliquer notre politique, d'obtenir leur neutralité et d'organiser les masses pour qu'elles les surveillent. C'est

³¹ David Kilcullen, *Twenty-Eight Articles. Fundamentals of Company-level Counterinsurgency*, 2006. Cet article est consultable sur le site : http://www.d-n-i.net/fcs/pdf/kilcullen_28_articles.pdf. Une définition légèrement différente est donnée par le même auteur dans David Kilcullen, « Counter-insurgency Redux », *Survival*, vol. 48, n° 4, hiver 2006-2007, p. 117.

³² Daniel Gaxie, « Economie des parties et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 1, 1977, pp. 123-154.

³³ A titre d'exemple, une section entière du site des brigades Ezzedine Al-Qassam, la branche armée du Hamas, est dédiée aux « martyrs », dont les actions sont présentées de manière très élogieuse. www.alqassam.ps/english/?action=martyrs.

³⁴ Assaf Moghadam, « Palestinian Suicide Terrorism in the Second Intifada : Motivations and Organizational Aspects », *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 26, n° 2, mars-avril 2003, pp. 65-92.

³⁵ Lyndon B. Johnson aurait dit, pendant la guerre du Vietnam : "When you have them by the balls, their hearts and minds will follow" – par-delà la boutade, de telles pratiques ont surtout réussi aux insurgés.

seulement à l'égard du nombre infime d'éléments les plus dangereux qu'il faut recourir à des méthodes rigoureuses telles que les arrestations »³⁶.

L'expression « méthodes rigoureuses » n'est pas explicitée mais il ne faut pas se leurrer : la terreur est couramment utilisée par les insurgés pour obtenir le silence de la population. L'Algérie en est un exemple parmi d'autres. Les *fellaghas* ne tuaient pas uniquement des colons ni même des musulmans collaborant avec la France. Ils s'en prenaient également à ceux qui occupaient des postes administratifs³⁷ voire, parfois, à ceux qui fumaient du tabac français - « crime » pour lequel certains fumeurs se sont fait couper le nez³⁸. Quant aux habitants du douar de Mélouza, ils ont été massacrés par des combattants de l'ALN parce qu'ils soutenaient le MNA et non le FLN³⁹. Si les civils sont ainsi terrorisés par les insurgés, c'est parce que l'Etat, censé les protéger, n'a pas la volonté ou les moyens de le faire. Ainsi, l'armée française défendait avant tout les grands centres urbains et les fermes « européennes » au détriment de la « population autochtone rurale qui représent[ait] 80% de la population totale »⁴⁰.

Quand la contre-insurrection n'a pas les moyens d'assurer la sécurité des civils face aux actions des insurgés, elle peut être tentée de « sur-terroriser » la population. A ce moment-là, il ne s'agit plus seulement de « terroriser les terroristes » mais de terroriser également les civils pour que le coût de leur soutien à l'insurrection (et même de leur neutralité) devienne supérieur à celui de leur adhésion à la contre-insurrection⁴¹. La logique de responsabilité collective est ici portée à son apogée : toute personne ne coopérant pas avec les forces chargées de lutter contre les terroristes pourra elle-même être considérée comme indirectement responsable des actions commises par ces derniers. Les arrestations arbitraires deviennent monnaie courante et les individus arrêtés sont traités comme s'ils coopéraient avec les terroristes.

S'en prendre aux civils peut s'avérer contre-productif si les conditions politiques de la victoire nécessitent la participation réelle de la population⁴². Certains estiment, par exemple, que la guerre d'Algérie a été

³⁶ Mao Tsé-Toung, « Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine (décembre 1936) », in *Ecrits militaires*, Pékin, Editions en langues étrangères, 1964, p. 119.

³⁷ Saïd Ferdi, *Un enfant dans la guerre*, Paris, Seuil, 1981, p. 26.

³⁸ *Documents sur les crimes et attentats commis en Algérie par les terroristes*, Alger, société d'éditions et de régie publicitaire, 1956, pp. 64-65.

³⁹ En 1957, Jean-Marie Domenach écrit à propos de Mélouza : « Cette punition collective se situe dans la ligne de la terreur de masse, de Lidice et d'Oradour. Elle est la pire forme de l'atrocité moderne. Les responsabilités ne sont pas encore clairement établies. Une seule chose est certaine : ce ne sont pas des Français qui ont exécuté ce massacre », in *Esprit*, juillet-août 1957, p. 104.

⁴⁰ Louis Lavie, *Le drame algérien ou la dernière chance de la France*, Alger, éditions Baconnier, 3^{ème} édition complétée, date non précisée (probablement 1956), p. 37.

⁴¹ Edward N. Luttwak, « Les impasses de la contre-insurrection », *Politique étrangère*, 4-2006, pp. 849-861.

⁴² La France ne menait pas officiellement en Algérie une stratégie de sur-terreur mais de « pacification ». Dans un document diffusé par le cabinet du ministre de

une victoire militaire, oubliant par là qu'un succès militaire n'a de sens que s'il se concrétise au niveau politico-stratégique⁴³. Le projet politique de la France en Algérie impliquait un soutien actif des civils, soutien compromis par les méthodes employées par les militaires. Raymond Aron écrivait, en 1957, quelques lignes éloquentes à ce sujet : « Il ne suffit pas de fixer les buts de guerre pour déterminer une stratégie, mais, si l'on ne connaît pas les buts, on n'a aucune chance de trouver les moyens efficaces. [...] Nous voulons rétablir l'ordre en Algérie, mais peut-être sommes-nous incapables d'y arriver si nous ne savons pas ce que nous ferons ensuite. En tout cas, nous aurons meilleure chance d'atteindre l'objectif militaire si nous n'ignorions pas le but politique »⁴⁴. La problématique de la définition et de l'adéquation des buts politiques et militaires s'applique aujourd'hui pour les Américains en Irak et, dans une moindre mesure, en Afghanistan. En affichant, d'emblée, un objectif politique aussi ambitieux que la démocratisation de ces pays, ils ont pris le risque d'être confrontés à un fossé entre les discours et les faits. Les sévices de Guantanamo ou Abou Ghraïb sont bien peu compréhensibles pour une population civile à qui on explique que le but sous-tendant l'opération militaire est de restaurer les libertés fondamentales. Autrement dit, afficher des objectifs très ambitieux et utiliser des méthodes particulièrement brutales relèvent davantage de la guerre totale que de la guerre limitée. Un pays engagé dans une guerre limitée devra s'en tenir à des objectifs et des méthodes en rapport avec les intérêts en jeu : il aura donc d'autant moins de chances d'atteindre des objectifs élevés, que les méthodes employées, rentrant en contradiction avec les principes affichés, contribueront à ruiner la légitimité de son action⁴⁵.

l'Algérie en 1957, Robert Lacoste écrit : « Nos soldats doivent éviter toutes les maladroites gratuites à l'égard des populations musulmanes. Ces fautes ne feraient que développer la haine dans les cœurs des populations paisibles », in *1957. Algérie*, Alger, Presses de l'imprimerie Baconnier, 1957, p. 58.

⁴³ « Répétons-le : la guerre est un instrument de la politique », écrit Clausewitz dans le livre VIII de *Vom Kriege*. Cf. Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Perrin, 2006 (première version publiée en allemand en 1832), p. 402. La formule revient, sous une forme ou sous autre, à plusieurs reprises dans cet ouvrage fondateur.

⁴⁴ Raymond Aron, *La tragédie algérienne*, Paris, Plon, 1957, pp. 27-28.

⁴⁵ «We had to destroy the village in order to save it» demeure une des phrases les plus célèbres prononcées pendant la guerre du Vietnam.

Deuxième triptyque : terreur, humiliation et radicalisation

L'option de la « sur-terreur » est en fait peu envisageable car les armées des Etats démocratiques ne semblent plus en mesure d'appliquer à grande échelle une stratégie de terreur. Or, dans une configuration asymétrique – surtout lorsque l'affrontement a lieu loin du territoire national – l'enjeu de la confrontation est souvent perçu par le « fort » comme non vital. Les méthodes adoptées sont en conséquence celles d'une guerre limitée⁴⁶. N'arrivant ni à protéger les populations ni à les « sur-terroriser », il arrive aux troupes engagées dans une campagne de contre-insurrection d'opter pour une solution intermédiaire : les brimades, les sévices et, en définitive, l'humiliation.

Si l'effet recherché par l'exercice de la « sur-terreur » est de faire en sorte que les combattants aient trop peur pour poursuivre la lutte et que les civils soient terrifiés à l'idée de rejoindre l'insurrection, les sévices entraînent exactement l'effet opposé. Chez certains activistes, le sentiment d'humiliation peut sembler-t-il conduire à une radicalisation puis au passage à l'acte. L'exemple des mouvements islamistes en Egypte au début des années 1980 est éloquent. Suite à l'assassinat du président Sadate, plusieurs dizaines d'islamistes ont été emprisonnés et ont subi des sévices. Parmi eux se trouvait Ayman al-Zawahiri qui n'était lié qu'indirectement au complot contre Sadate⁴⁷. Au cours du procès, Zawahiri s'est plaint d'avoir été torturé, de même que d'autres détenus. « Où est la démocratie ? Où est la liberté ? Où sont les droits de l'homme ? Où est la justice ? Nous n'oublierons jamais ! Nous n'oublierons jamais ! », s'est-il écrié⁴⁸. S'il est fréquent que des jihadistes affirment, au cours de leur procès, avoir été torturés⁴⁹, Zawahiri et ses codétenus semblent bien, en l'occurrence, avoir

⁴⁶ Voir notamment la sous-partie intitulée « International morality and total war », in Hans Morgenthau, *Politics Among Nations*, New York, Mc Graw Hill, 2006 (7th ed., 1948), pp. 248-282.

⁴⁷ Ayman al Zawahiri faisait partie des 302 personnes inculpées pour l'assassinat d'Anouar el Sadate. Il a écopé d'une peine de prison de trois ans tandis que les principaux accusés ont été condamnés à mort.

⁴⁸ Lawrence Wright, *The Looming Tower. Al Qaeda and the Road to 9/11*, New York, Alfred A. Knopf, 2006, p. 55.

⁴⁹ La dix-huitième leçon du *Manuel d'Al Qaïda* retrouvé par les enquêteurs britanniques à Manchester est consacrée à l'attitude à adopter en cas d'arrestation. Plusieurs paragraphes recommandent aux jihadistes jugés d'insister sur le fait qu'ils ont subi des mauvais traitements au commissariat ou en prison. Ce manuel est consultable en ligne sur le site www.smallwarsjournal.com/documents/manualpart3.pdf.

subi de graves sévices. Certains n'hésitent pas à avancer que ces sévices auraient poussé Zawahiri à durcir son action, une fois sorti de prison. Soutenir que les mauvais traitements sont le principal facteur permettant d'expliquer la radicalisation d'un jeune médecin islamiste devenu le numéro 2 d'*Al Qaïda* est sans doute simplificateur mais lorsqu'on sait que « près des deux tiers des terroristes du bureau central [d'*Al Qaïda* étaient] originaires d'Égypte »⁵⁰ et que certains d'entre eux avaient subi le même sort que Zawahiri, il est tout de même légitime de se demander si les sévices infligés aux militants ne les poussent pas à se radicaliser davantage.

Ce qui est vrai pour les militants l'est aussi pour la population. Les civils humiliés ont soif de revanche et cherchent à s'engager aux côtés des insurgés. Voici deux témoignages qui viennent accréditer cette thèse. L'un concerne la guerre d'Algérie : « A la fin de l'année 1955, près d'un quart des hommes du village avait disparu. La moitié de ceux-ci avaient fui et s'étaient réfugiés dans les grandes villes. Les autres, une centaine, étaient morts ou emprisonnés, ou bien encore avaient rejoint les révolutionnaires, non pour servir directement leur cause, mais pour venger leur père ou leur frère, tué par les Français. Leur haine renforça la révolution naissante »⁵¹. L'autre a trait à la guerre en Irak : « Pour les habitants de Fallouja, c'est une honte que des étrangers s'introduisent chez eux en cassant la porte, c'est une honte que des étrangers arrêtent leur femme et la fouillent. C'est une honte que des étrangers leur mettent un sac sur la tête, les jettent à terre et placent une chaussure sur leur cou. C'est une honte immense, vous comprenez ? C'est une honte immense pour toute la tribu. C'est un devoir pour ces hommes, pour cette tribu, de se venger, de tuer ces soldats »⁵².

Les humiliations peuvent aussi engendrer une adhésion idéologique à la cause défendue par les insurgés. Dans une opposition asymétrique, la rhétorique classique du « faible » consiste en effet à dénoncer le dévoiement moral du « fort ». Dans les guérillas d'inspiration marxiste-léniniste, le « fort » est présenté comme un suppôt du capitalisme et de l'impérialisme, intrinsèquement mauvais. Dans les oppositions d'inspiration religieuse, il apparaît comme un « impie » contre qui doivent s'élever les croyants pour accomplir leur devoir envers Dieu⁵³. Si les forces en charge de la contre-insurrection commettent des exactions, cela ne peut qu'encourager la population à donner du crédit à la rhétorique sur le dévoiement moral du « fort » et à s'engager aux côtés des insurgés. Oussama Ben Laden, par exemple, s'efforce de démontrer que les Américains mènent une « croisade » contre l'Islam. George W. Bush a beau multiplier les discours pour signifier que la guerre contre le terrorisme

⁵⁰ Marc Sageman, *Le vrai visage des terroristes. Psychologie et sociologie des acteurs du jihad*, Paris, Denoël, 2005, p. 131.

⁵¹ Saïd Ferdi, op. cit., p. 27.

⁵² Ces paroles sont rapportées par Mark Danner, « The transformation of the United States from a nation that did not torture to one that does », *UC Berkeley Point of View*, 2 juin 2004. www.berkeley.edu/news/media/releases/2004/06/02_torture1.shtml.

⁵³ Abdallah Azzam, « La défense des territoires musulmans constitue le principal devoir individuel », in Gilles Kepel et Jean-Pierre Milleli, op. cit., p. 147.

est une lutte contre ceux qui instrumentalisent l'Islam à des fins violentes et non contre les musulmans dans leur ensemble, il suffit d'un incident pour que ses efforts soient réduits à néant. En mai 2005, le magazine *Newsweek* – qui a par la suite reconnu que ses informations étaient erronées – a publié un article décrivant la profanation d'un exemplaire du Coran à Guantanamo. Cet exemplaire aurait été jeté dans les toilettes par des gardiens. En signe de protestation, des manifestations violentes ont éclaté, notamment en Afghanistan et au Pakistan, provoquant la mort d'une quinzaine de personnes⁵⁴. L'incident a suscité la colère dans le monde musulman mais il a également engendré des protestations aux Etats-Unis. Ainsi, quand le comportement des soldats, des gendarmes ou des policiers d'un pays démocratique paraît répréhensible, il est fréquent que se déclenche une vague d'indignation au sein même de la population de ce pays.

⁵⁴ Howard Kurtz, « *Newsweek* Apologizes. Inaccurate Report on Koran Led to Riots », *Washington Post*, 16 mai 2005. Voir également Nicolas Masson, « Raconter Guantanamo », *Esprit*, octobre 2007, p. 35.

Troisième triptyque : terreur, morale et démocratie

Il a été initialement proposé de mettre temporairement entre parenthèses les considérations morales pour privilégier une réflexion stratégique. Il s'agit là toutefois d'un artifice méthodologique : à l'évidence, la morale elle-même est un élément susceptible de peser sur les choix stratégiques et tactiques. Lorsqu'elles sont découvertes, des pratiques jugées immorales peuvent en effet influencer sur l'évolution d'une confrontation asymétrique, du moins lorsque le « fort » est un régime démocratique libéral. Ceci est particulièrement vrai quand l'enjeu de la confrontation n'est pas perçu comme vital, amenant ainsi une partie des citoyens à se demander s'il ne vaut pas mieux perdre la guerre plutôt que son âme. La « morale démocratique » est définie ici comme un système de références qui serait au cœur du fonctionnement des démocraties et qui inclurait des valeurs telles que le respect de la vie humaine, la primauté du droit, le refus de l'arbitraire, etc.

Deux remarques s'imposent à ce stade : d'une part, dans un affrontement asymétrique, le « fort » a bien souvent tendance à sous-estimer son ennemi et à ne pas voir que l'« asymétrie matérielle » peut être contrebalancée par une « asymétrie des volontés »⁵⁵. En d'autres termes, pour le « faible », l'enjeu d'une confrontation est presque toujours perçu comme vital, ce qui est loin d'être le cas pour le « fort ». D'autre part, la guerre totale est en train de devenir une abstraction pour les démocraties qui, dans leur grande majorité, n'en ont plus connu depuis la Deuxième Guerre mondiale. A quelques exceptions près, comme Israël, l'idée même d'« enjeu vital » devient de moins en moins concrète. La conjonction de ces deux éléments fait que, lorsqu'une démocratie est engagée dans une confrontation asymétrique, le moindre soupçon quant à l'usage de moyens de guerre totale risque d'entraîner une profonde division dans la population.

Pendant la guerre d'Algérie, un fossé s'est ainsi rapidement creusé entre ceux qui pensaient que la torture ou les exécutions sommaires revenaient à renier les principes mêmes de la démocratie et ceux qui soutenaient que tous les moyens étaient bons pour mettre fin aux activités des terroristes. Des personnalités aussi différentes que Jean-Paul Sartre et Raymond Aron en ont fait le constat amer, parfois dans des termes très durs. Le premier écrit, dans la préface des *Damnés de la terre* de Frantz

⁵⁵ Steven Metz, « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique étrangère*, 1/2003, p. 31.

Fanon : « Il suffit aujourd'hui que deux Français se rencontrent pour qu'il y ait un cadavre entre eux. Et quand je dis : un... La France, autrefois, c'était un nom de pays ; prenons garde que ce ne soit, en 1961, le nom d'une névrose »⁵⁶. Quant au second, il constatait déjà, quatre ans plus tôt : « Tout le monde est d'accord : la guerre d'Algérie met en péril ce qui subsiste de la communauté française. Quelque décision qu'il prenne, le gouvernement sera désavoué par une moitié des Français »⁵⁷.

Une telle division n'est évidemment pas sans conséquence au niveau politique. La multiplication des témoignages relatifs à l'usage de méthodes de terreur entraîne presque inmanquablement la mobilisation des mouvements pacifistes et des partis de l'opposition. Si les exactions se poursuivent, il y a des chances pour que la protestation se répande plus largement au sein de la population et que le gouvernement soit sanctionné lors des échéances électorales suivantes. La « crise morale »⁵⁸ peut alors se doubler d'une crise politique. Les méthodes telles que les brimades, la torture ou les exécutions sommaires sont en effet bien peu populaires en démocratie. Même la *ticking time bomb theory* est perçue négativement. En 1979, *L'Express* a fait réaliser un sondage sur les Français et la torture. 81% des sondés ont déclaré que « quelles que soient les circonstances, la torture est inadmissible »⁵⁹. Vingt ans plus tard, *Amnesty International* a commandé une enquête sur le même thème. La question suivante a été posée : « Est-il justifié ou non d'envoyer une décharge électrique sur une personne soupçonnée d'avoir déposé une bombe qui va exploser dans un lieu public ? ». 62% des personnes ont répondu négativement et 34% positivement⁶⁰. Notons que si les pays d'Europe occidentale paraissent particulièrement réticents à l'égard de la torture, les opinions sont moins tranchées dans d'autres parties du monde. Ainsi, plus de 40% des Israéliens et plus de 30% des Américains considèrent qu'« un certain degré de torture est tolérable »⁶¹.

Outre les conséquences politiques, la contestation populaire peut aussi avoir un impact sur la conduite des opérations militaires. Pour tout adversaire asymétrique engagé dans une opposition contre une démocratie, la liberté d'expression et le pluralisme politique sont perçus comme un talon d'Achille. Si des méthodes de terreur sont employées contre les insurgés, cela engendra sans doute un mouvement de sympathie en faveur de ces derniers et, parfois, la sympathie se

⁵⁶ Jean-Paul Sartre, in Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, La découverte, 2002 (1961), p. 36.

⁵⁷ Raymond Aron, op. cit., p. 34.

⁵⁸ « Notre maladie nationale, en cette deuxième moitié du XXème siècle, c'est la mauvaise conscience », écrit Jacques Soustelle, en 1957. Jacques Soustelle, *Le drame algérien et la décadence française. Réponse à Raymond Aron*, Paris, Plon, 1957, p. 46.

⁵⁹ A. du R., « Les Français et la torture en Algérie », *L'Express*, 27 octobre 1979.

⁶⁰ Jean-Paul Monferran, « Guerre d'Algérie. Entretien avec le directeur de CSA Opinion, Stéphane Rozes », *L'Humanité*, 27 novembre 2000.

⁶¹ D'après un sondage réalisé en octobre 2006 par la *BBC* auprès de 27000 personnes dans 25 pays. Les résultats de ce sondage sont présentés dans un article intitulé « Is torture ever justified ? » publié dans *The Economist*, 22 septembre 2007, pp. 76-77.

transformera en soutien réel. Ce soutien peut être purement rhétorique. Ainsi, Jacques Soustelle s'indigne-t-il en 1957 : « Le conflit algérien est à 80% une guerre psychologique où l'adversaire trouve son arsenal chez nous. Point n'est besoin à la cervelle épaisse d'un Ouamrane, ni même à l'esprit subtil d'un Ferhat Abbas, de fournir le moindre effort d'invention : c'est notre presse quotidienne ou hebdomadaire, c'est notre intelligentsia qui leur offrent arguments, slogans, thèmes de propagande ». Le soutien peut également devenir plus concret comme en témoigne l'émergence de réseaux de « porteurs de valises » pendant la guerre d'Algérie⁶². Il ne faut donc pas s'étonner si Andrew Mack, auteur en 1975 d'un article fondateur sur la guerre asymétrique, conclut qu'à chaque fois que des combattants irréguliers ont réussi à vaincre des troupes étatiques *a priori* plus fortes, une division importante était apparue, au sein de la population de l'Etat concerné, au sujet des opérations en cours⁶³. De toute évidence, les divisions observées en France au moment de la guerre d'Algérie ne sont en rien comparables à celles qu'on constate aujourd'hui aux Etats-Unis. La « guerre contre le terrorisme » est néanmoins bien moins populaire aujourd'hui qu'en 2002 et les scandales de Guantanamo, d'Abou Ghraïb ou de Haditha ne sont sans doute pas tout à fait étrangers à cette baisse de popularité.

⁶² Dominique Vidal, « Ces "traîtres" qui sauvèrent l'honneur de la France », *Le Monde diplomatique*, septembre 2000.

⁶³ Andrew Mack, « Why Big Nations Lose Small Wars: The Politics of Asymmetric Conflict », *World Politics*, vol. 27, nr 2, janvier 1975, p. 183.

Conclusion

Comment conclure sur un sujet aussi sensible que l'usage de la terreur par un Etat démocratique confronté à un adversaire asymétrique ? Si elles ne peuvent prétendre clore pareil débat, trois remarques s'imposent néanmoins.

Toute démocratie tentée par la généralisation et la systématisation de méthodes de terreur parviendra peut-être à des résultats tactiques mais risque fort d'hypothéquer ses chances au niveau stratégique. Autrement dit, sauf à être engagée dans une guerre totale comparable aux deux conflits mondiaux, une démocratie ne peut se permettre d'appliquer une stratégie de terreur. Ceci découle de la conjonction d'un pur raisonnement stratégique et de la place structurelle de la morale en démocratie. Cette première conclusion doit être considérée comme une règle à laquelle toute démocratie engagée contre un adversaire asymétrique devrait se plier, sous peine de défaite probable.

En parallèle, et même si un gouvernement annonce clairement qu'il ne recourra pas à de tels moyens, personne ne peut avoir la certitude qu'aucun cas de terreur ne sera jamais constaté et rapporté. Aussi ne faudrait-il pas être surpris si un nouveau Khaled Kelkal venait un jour à être abattu devant les caméras de télévision ou si des journalistes découvraient que des « vols secrets de la CIA » ont transité par le territoire national. Ce n'est pas parce que la France « a fait le choix juridique, philosophique et stratégique de combattre le terrorisme dans le cadre de l'Etat de droit »⁶⁴ qu'elle est pour autant immunisée contre l'utilisation de méthodes illégales.

Enfin, si l'utilisation massive de la terreur risque de conduire une démocratie engagée dans une guerre limitée à la défaite, il est néanmoins légitime de se demander si toutes les formes de terreur peuvent être *totale*ment et *toujours* bannies. La « morale démocratique » incite à répondre positivement mais, d'un point de vue stratégique, la réponse ne va pas de soi, comme l'indique la citation de Clausewitz placée en exergue. Définir précisément et de manière très restrictive les pratiques tolérables et celles qui ne le sont pas pourrait ainsi se révéler contre-productif, ne serait-ce que dans une logique de *dissuasion*.

⁶⁴ *La France face au terrorisme. Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme*, Paris, La documentation française, 2006, p. 128.

« Il est plus sûr d'être craint que d'être aimé », dit-on souvent en reprenant Machiavel – mais en oubliant la suite du passage : « [celui] qui veut se faire craindre doit s'y prendre de telle manière que, s'il ne gagne point l'affection, il ne s'attire pas non plus la haine »⁶⁵.

⁶⁵ Nicolas Machiavel, *Le Prince*, Paris, Le Monde en 10-18, Union générale d'éditions, 1962 (1513), chapitre 17.

Références

Documents officiels

BUSH George W., *President Building Worldwide Campaign Against Terrorism*, Remarks by President Bush and President Megawati of Indonesia, 19 septembre 2001, www.whitehouse.gov/news/releases/2001/09/20010919-1.html.

CIA, *Kubark Counterintelligence Interrogation*, manuel de 1963, www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB27/01-01.htm.

CIA, *Human Ressource Exploitation Training Manual*, manuel de 1983, www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB27/01-01.htm.

La France face au terrorisme. Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme, Paris, La documentation française, 2006, p. 128.

Manuel d'Al Qaïda, consultable en ligne sur le site www.smallwarsjournal.com/documents/manualpart3.pdf.

Monographies

ARDANT DU PICQ Charles, *Etudes sur le combat*, Paris, Hachette et Dumaine, 1880. L'ouvrage est disponible intégralement sur le portail Gallica de la Bibliothèque Nationale de France. <http://gallica.bnf.fr/>.

ARON Raymond, *La tragédie algérienne*, Paris, Plon, 1957.

BOURCADE Kay, *Folter im Rechtsstaat ? Die Bundesrepublik nach dem Entführungsfall Jakob von Metzler*, Universität Giessen, 2004 <http://geb.uni-giessen.de/geb/volltexte/2005/2270>.

CLAUSEWITZ Carl von, *De la guerre*, Paris, éditions de Minuit, 1955.

CLAUSEWITZ Carl von, *De la guerre*, Paris, Perrin, 2006.

CESAR Jules, *De la guerre des Gaules*, livre VI, <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/CAES/BGVI.html>.

DE DURAND Etienne, *Les transformations de l'US Army*, Paris, Ifri, 2003.

Documents sur les crimes et attentats commis en Algérie par les terroristes, Alger, société d'éditions et de régie publicitaire, 1956.

FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, La découverte, 2002 (1961).

FERDI Saïd, *Un enfant dans la guerre*, Paris, Seuil, 1981.

GADDIS John Lewis, *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

JOXE Alain, *Voyages aux sources de la guerre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

- KEEGAN John, *The Face of Battle*, New York, The Viking Press, 1976.
- KEPEL Gilles et MILLELI Jean-Pierre, *Al Qaïda dans le texte*, Paris, PUF, 2005.
- LACOSTE Robert, 1957. *Algérie*, Alger, Presses de l'imprimerie Baconnier, 1957.
- LAVIE Louis, *Le drame algérien ou la dernière chance de la France*, Alger, éditions Baconnier, 3^{ème} édition complétée, date non précisée (probablement 1956).
- MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince*, Paris, Le Monde en 10-18, Union générale d'éditions, 1962 (1513).
- MASSU Jacques, *La vraie bataille d'Alger*, Paris, Plon, 1972.
- MORGENTHAU Hans, *Politics Among Nations*, New York, Mc Graw Hill, 2006 (7th ed., 1948).
- SAGEMAN Marc, *Le vrai visage des terroristes. Psychologie et sociologie des acteurs du jihad*, Paris, Denoël, 2005.
- SOUSTELLE Jacques, *Le drame algérien et la décadence française. Réponse à Raymond Aron*, Paris, Plon, 1957.
- TITE-LIVE, *Histoire romaine. Livre XXX : les événements des années 203 à 201*. <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/LIV/XXX.html>.
- TOYNBEE Arnold J., *Guerre et civilisation*, Paris, Gallimard, 1953.
- TRENIN Dmitri V. et MALASHENKO Aleksei V., *Russia's Restless Frontier*, Washington D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2004.
- TRINQUER Roger, *La guerre*, Paris, Albin Michel, 1980.
- TSE-TUNG Mao, *Ecrits militaires*, Pékin, Editions en langues étrangères, 1964.
- ULLMAN Harlan et WADE James, *Shock and Awe. Achieving Rapid Dominance*, National Defense University Press, 1996, www.dodccrp.org/files/Ullman_Shock.pdf.
- WALZER Michael, *Just and Unjust Wars*, New York, Basic Books, 1977.
- WRIGHT Lawrence, *The Looming Tower. Al Qaeda and the Road to 9/11*, New York, Alfred A. Knopf, 2006.

Articles de revues

- DANNER Mark, « The transformation of the United States from a nation that did not torture to one that does », *UC Berkeley Point of View*, 2 juin 2004. www.berkeley.edu/news/media/releases/2004/06/02_torture1.shtml.
- DAVID Dominique, « Douhet ou le dernier imaginaire », *Stratégique*, 1-1991.
- GAXIE Daniel, « Economie des parties et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 1, 1977.
- GOUGH Hugh, « Genocide and the Bicentenary : The French Revolution and the Revenge of the Vendee », *The Historical Journal*, vol. 30, n°4, décembre 1987.

KILCULLEN David, *Twenty-Eight Articles. Fundamentals of Company-level Counterinsurgency*, 2006. Cet article est consultable sur le site : http://www.d-n-i.net/fcs/pdf/kilcullen_28_articles.pdf.

KILCULLEN David, « Counter-insurgency Redux », *Survival*, vol. 48, n° 4, hiver 2006-2007.

LUTTWAK Edward N., « The operational level of war », *International Security*, hiver 1980-1981.

LUTTWAK Edward N., « Les impasses de la contre-insurrection », *Politique étrangère*, 4-2006.

MACK Andrew, « Why Big Nations Lose Small Wars: The Politics of Asymmetric Conflict », *World Politics*, vol. 27, nr 2, janvier 1975.

MASSON Nicolas, « Raconter Guantanamo », *Esprit*, octobre 2007.

METZ Steven, « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique étrangère*, 1/2003.

MOGHADAM Assaf, « Palestinian Suicide Terrorism in the Second Intifada : Motivations and Organizational Aspects », *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 26, n° 2, mars-avril 2003.

RID Thomas, « Les photos du caporal stratégique. Comment les nouveaux médias changent la guerre », *publication électronique de l'Ifri*, novembre 2006.

VILLATOUX Paul, « Les violences psychologiques dans la guerre au vingtième siècle », *Revue historique des armées*, n°238, 2005.

YAALON Moshé, « Israël : terroriser les terroristes », *Politique Internationale*, n°109, automne 2005.

Articles de presse

BOWDEN Mark, « The Dark Art of Interrogation », *The Atlantic Monthly*, octobre 2003.

JEGO Marie, « Au Far-East, l'industrie du meurtre commandité se porte bien », *Le Monde*, 14 juillet 2000.

KRAUTHAMMER Charles, « The Truth about Torture. It's time to be honest about doing terrible things », *The Weekly Standard*, 12 mai 2005.

KURTZ Howard Kurtz, « Newsweek Apologizes. Inaccurate Report on Koran Led to Riots », *Washington Post*, 16 mai 2005.

MONFERRAN Jean-Paul, « Guerre d'Algérie. Entretien avec le directeur de CSA Opinion, Stéphane Rozes », *L'Humanité*, 27 novembre 2000.

RODENBECK Max, « Their Master's Voice », *The New York Review of Books*, vol. 53, n°4, mars 2006.

SHANE Scott, JOHNSTON David et RISEN James, « Secret U.S. Endorsement of Severe Interrogations », *New York Times*, 4 octobre 2007.

SHENON Philip Shenon, « So is waterboarding torture? Mukasey may never say », *New York Times*, 26 janvier 2008.

TUQUOI Jean-Pierre, « Le témoignage d'un ancien officier algérien : "On était devenus des sauvages" », *Le Monde*, 3 juin 2000.

VIDAL Dominique, « Ces “traîtres” qui sauvèrent l’honneur de la France », *Le Monde diplomatique*, septembre 2000.

WHITE Josh, « Waterboarding is torture, says ex-Navy instructor », *Washington Post*, 9 novembre 2007.

ZECCHINI Laurent, « Tchétchénie : le dérapage de M. Poutine que l’interprète n’a pas traduit », *Le Monde*, 14 novembre 2002.

Informations aux lecteurs

Si vous êtes intéressé(e) par d'autres publications de la collection, veuillez consulter la section « Focus stratégique » sur le site Internet de l'Ifri :

<http://www.ifri.org>

Les derniers numéros publiés de la collection « Focus stratégique » sont :

- Philippe Coquet : *Les opérations basées sur les effets*. Focus stratégique n° 1, Ifri, octobre 2007
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_1_Coquet_EBO.pdf
- Pierre Razoux : *Après l'échec – les réorientations de Tsalal depuis la deuxième guerre du Liban*. Focus stratégique n° 2, Ifri, septembre 2007
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_2_Razoux_Tsahal.pdf
- Etienne de Durand : *L'interarmées aux Etats-Unis : Rivalités bureaucratiques, enjeux opérationnels et idéologie de la jointness*, Focus stratégique n° 3, Ifri, novembre 2007
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_3_deDurand_interarmees.pdf
- Paul Haéri and Laurent Fromaget : *Stabiliser autrement? Les équipes provinciales de reconstruction (PRT) en Afghanistan*, Focus stratégique n° 4, Ifri, janvier 2008
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_4_FromagetHaeri_PRT.pdf
- Christopher S. Chivvis : *Birthing Athena : The Uncertain Future of European Security and Defense Policy*, Focus stratégique n° 5, Ifri, mars 2008
http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Focus_strategique_5_Chivvis_PESD.pdf